

ÉTUDE SUR LA PERTINENCE, L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DES DIPE/SVPP POUR L'AMÉLIORATION DES PRODUCTIONS ANIMALES

RAPPORT FINAL



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	3
I. INTRODUCTION CONTEXTE.....	4
1.1. Contexte Générale.....	4
1.2. Contexte sectoriel : Profil du Petit élevage	4
II. OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	6
2.1. Objectif de l'étude	6
2.2. Méthodologie de l'étude.....	7
III. REPONSES AUX QUESTIONS POSÉES	10
3.1. Pertinence des DIPE	10
3.2. Efficacité de l'Approche DIPE	10
3.2. Efficience du DIPE	12
3.2. Durabilité et Replicabilité du DIPE	12
IV. EFFETS, IMPACTS, CONTRAINTES ET SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION DE LA MISE EN PLACE DES DIPE.....	14
4.1. Effets et Impacts de la mise en place des DIPE	14
4.2. Difficultés et contraintes liées à la mise en place des DIPE	16
V. AUTRES ASPECTS DU PETIT ELEVAGE.....	16
5.1. L'installation des SVPP	16
5.2. La mise en place des kits ménages	18
5.3. Le contrôle de la Maladie de Newcastle	20
5.4. La mise en place de broyeurs	21
5.5. Genre et inclusion sociale dans les activités de 'Petit Élevage' du ProDAF	21
VI. Recommandations et Suggestions d'amélioration par rapport à la mise en place du DIPE 21	
VII. conclusions et leçons apprises.....	22
7.1. Conclusions.....	22
7.2. Leçons apprises	24
ANNEXES	25
Annexe 1. présentation de la méthodologie.....	25
Annexe 2. Questionnaire d'enquête (4)	25
Annexe 3. Résultats d'enquête par région (3 Fichiers Excel)	25
Annexe 4. TDR de l'étude	25

Table des Tableaux et Figures

Tableau 1. Échantillons-besoins en ressources humaines	9
Tableau 2. Réponses à la question de poursuite des activités DIPE après sevrage	13
Tableau 3. Résultats des enquêtes par rapport aux effets de la DIPE dans les 3 régions... 15	
Figure 1. Octroi de kits par l'URGP de Zinder	20

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AE	:	Auxiliaire d'Élevage
AREN	:	Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
AVA/PR	:	Agents Villageois d'Aviculture et de Petits Ruminants
BM	:	Banque Mondiale
CG	:	Comité de gestion
CVSE	:	Comité de villageois de suivi évaluation
DAO / AO	:	Dossier d'Appel d'Offres / Appel d'Offres
DIPE	:	Dispositif d'initiative Paysans pour l'Élevage
DREL	:	Direction Régionale de l'Elevage
EV	:	Extrêmement vulnérable
FIDA	:	Fonds international de développement agricole
MAG/EL	:	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MS	:	Matière Sèche
MV	:	Moyennement vulnérable
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OPE	:	Organisation des professionnels d'élevage
PPILDA	:	Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement d'Aguié
PASADEM	:	Projet d'Appui au Développement Local de Maradi
PRSA	:	Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture
ProDAF	:	Projet de Développement de l'Agriculture Familiale
PTBA	:	Programme de Travail et de Budget Annuel
PUSA/DR	:	Projet d'Urgence, Sécurité Alimentaire et Développement Rural
SAN/DAD	:	Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables
SAP/GC	:	Système d'Alerte Précoce / Gestion des Crises
SDDEL	:	Stratégie de Développement Durable de l'Élevage
SE	:	Suivi évaluation
STD	:	Service technique déconcentré
SVPP	:	Service Vétérinaire Privé de Proximité
TDR	:	Terme de référence
TV	:	Très vulnérable
UBT	:	Unité bétail tropical
VSF-B	:	Vétérinaire sans Frontière – Belgique

I. INTRODUCTION CONTEXTE

1.1. CONTEXTE GÉNÉRALE

Au Niger, pays sahélo-saharien enclavé, 85% de la population vit en milieu rural et tirent leur moyen d'existence du secteur agricole. Un secteur précaire caractérisé essentiellement par des petits producteurs familiaux vivant un environnement aride à semi-aride et constamment exposés à et une forte variation climatique. Ainsi, la situation socio-économique des communautés se résume à la dépendance de l'exploitation des maigres ressources agro-sylvo-pastorales faisant d'elles des communautés classées de vulnérables à extrêmement vulnérables. En 2017, 2.67 millions de nigériens étaient classés en insécurité alimentaire et 5.98 millions de nigériens étaient considérés à risque. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle concerne plus de 40% de la population.

Les conditions climatiques drastiques, la forte pression démographique, la diminution de la jachère, le faible niveau d'irrigation, la baisse de la fertilité des sols et la dégradation des ressources naturelles (eau, terre, pâturage, forêt), ont fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations en zones rurales. Les effets du changement climatique qui altèrent les moyens d'existence sur le long terme (potentiel productif: fertilité, sols, eaux) et sur le court terme (décapitalisation post-crise) avec un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ont rendu l'agriculture familiale plus vulnérable et incapable de subvenir aux besoins des communautés.

C'est dans ce contexte qu'est né le ProDAF avec une composante (C1) spécifiquement dédiée au renforcement de l'Agriculture familiale durable. Cette composante vise l'augmentation durable de la productivité des exploitations agricoles familiales à travers, entre autres¹, l'amélioration du petit élevage avec la reconstitution du capital petit bétail et volaille de 30 000 exploitations agricoles familiales vulnérables.

1.2. CONTEXTE SECTORIEL : PROFIL DU PETIT ÉLEVAGE

¹ par i) la consolidation et l'aménagement de 20 500 ha sur bassins versants qui contribueront à protéger les aménagements en aval et la reconstitution des ressources hydriques, ii) la construction de 150 ouvrages de mobilisation des eaux (seuils, micro-barrages, mares), iii) l'aménagement de 7 500 ha de superficies irrigables en petite irrigation (dont 700 hectares en aménagement hydro-agricole de petits périmètres irrigués), en impliquant 22 associations d'usagers de l'eau (AUE) chargées de la viabilité des dispositifs et de la gestion des ressources; iv) l'augmentation des rendements de 30% en cultures pluviales et 40% en cultures irriguées; v) l'amélioration du petit élevage avec la reconstitution du capital petit bétail et volaille de 30 000 exploitations agricoles familiales vulnérables. Elle vise aussi à contribuer à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle de 100 000 ménages.

Le secteur de l'élevage représente un atout majeur pour le Niger, car il contribue de manière substantielle à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la balance commerciale du pays.

Ce secteur est l'un des plus porteurs pour le Niger en terme de création de valeur ajoutée, du fait des atouts multiples de son élevage notamment un important capital bétail, de bonnes aptitudes des races animales exploitées, des conditions agro-écologiques favorables et le savoir faire des populations. Ces atouts lui confèrent ainsi un excellent avantage comparatif dans la sous-région ouest africaine.

Le cheptel nigérien a été estimé à 13 550 561 bovins, 16 741 980 caprins, 12 315 737 ovins, 1 788 149 camelins, 1 837 429 asins et 250 683 équins en 2017 correspondant à 18 156 652 UBT, soit environ 3000 milliards de Fcfa de capital bétail (SIMB-MAGEL). Cet important capital bétail, malgré son faible taux d'exploitation, est la deuxième source de recettes d'exportation juste après les ressources minières.

Le petit élevage (objet de cette étude) en particulier joue un rôle prépondérant dans l'économie des ménages ruraux du Niger. Les pratiques de petit élevage (volailles, animaux de case, petits troupeaux de petits ruminants) répondent à des stratégies différenciées qui ont généralement un seul objectif, celui d'assurer la survie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. En effet, le cheptel au de-là de sa valeur économique et social représente pour le ménage une forme d'épargne 'sur pied' qui peut être mobilisée pour faire face à des contraintes parfois imprévisibles (soins en cas de maladies, cérémonies, besoins alimentaires ...). Il est aisé de constater que même en zone sud du pays où les cultures dominent, les paysans n'hésitent pas à vendre leurs surplus de récolte pour se procurer un animal soit pour la reproduction soit pour l'embouche.

À ce rôle prépondérant s'ajoutent les avantages indéniables dont dispose la pratique du petit élevage. Ces avantages sont : la disponibilité d'une main d'œuvre qui n'est généralement pas prise en compte des calculs de rentabilité ;

- ✓ la disponibilité des résidus et sous produits agricoles;
- ✓ la possibilité de valoriser des résidus de ménages qui ne pouvait pas l'être autrement ;
- ✓ l'existence d'un marché de bétail permettant d'accéder facilement et à tout moment au numéraire ;
- ✓ la volonté du paysan d'épargner ou de thésauriser 'sur pied' pour se sécuriser davantage.

Cependant, il faut tout de même noter que cette activité est confrontée à des contraintes qui limitent sa contribution au développement socioéconomique du Pays. Parmi ces contraintes figurent :

- l'amenuisement des espaces réservés à l'élevage (aires et enclaves de pâturages, couloirs de transhumance),
- le déficit fourrager à tendance chronique en raison des facteurs liés au changement climatique, réduisant la disponibilité alimentaire du cheptel ;
- la faible couverture des besoins en eau de boisson due le plus souvent aux mauvais maillages des points d'eau ;
- la persistance de certaines maladies telle que la New Castle pour les volailles et la peste des petits ruminants,
- la prolifération des produits vétérinaires sur les marchés détenus par les vendeurs ambulants non qualifiés ;
- les pertes de capital bétail suite aux crises pastorales récurrentes exacerbées par les effets du changement climatique ; et
- une insuffisante encadrement des éleveurs et la faible vulgarisation des technologies innovantes en matière de production animale.

C'est donc conscient de cette situation et dans la perspective de renforcer le cadre d'encadrement et d'appui conseil que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement d'Agriculture Familiale (ProDAF) des stratégies spécifiques ont été envisagées pour aider les agro-éleveurs à faire face aux effets du changement climatique qui altèrent considérablement leur capital bétail.

Le Document Conceptuel du Projet (DCP) mentionne un choix stratégique basé sur les expériences des projets antérieurs (PPILDA, PASADEM) et la synergie avec plusieurs autres structures intervenant dans le secteur. Il précise aussi que le ProDAF pour renforcer le petit élevage, envisagera de:

- I. mettre en place un dispositif d'appui conseil avec l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel incluant les Services Vétérinaires de Proximité, les Auxiliaires d'Élevage, les Animatrices Villageoises Avicole et de Petits Ruminants (AVA/PR), le contrôle de la Maladie de Newcastle, les dispositifs d'innovation en petit élevage (DIPE) existants et nouveaux et de;
- II. dispenser des modules pour l'amélioration du petit élevage pour tous et le renforcement du capital bétail pour les ménages vulnérables.

II. OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

2.1. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'étude a pour objectif général de mettre en évidence une corrélation entre une augmentation des productions animales et des revenus des ménages bénéficiaires et l'adoption des technologies vulgarisées à travers les DIPE/SVPP. En d'autres termes il s'agit d'évaluer les effets ou les changements apportés au niveau des communautés par les DIPE.

De manière spécifique, cette étude se devrait :

- 1) dans un premier apporter des réponses à plusieurs questions que se posent les responsables du Projet par rapport à :
 - la pertinence des DIPE et SVPP en lien avec les stratégies nationales et les pratiques locales ;
 - l'efficacité, l'efficience et la viabilité des dispositifs d'appui conseil en élevage et en santé animale ;
 - la réplique et d'adoption des techniques et technologies vulgarisées à travers les dispositifs DIPE/SVPP ;
 - nombre désagrégé de bénéficiaires (désagrégés en genre²) touchés .
- 2) dans un second temps, il s'agira :
 - d'apprécier les effets/impacts induits de ces DIPE et SVPP mis en place pour booster la production animale, améliorer la santé animale et la productivité du cheptel et par voie de conséquence favoriser l'augmentation des revenus des ménages ;
 - d'identifier et analyser les éléments de durabilité de l'activité des dispositifs de renforcement de capacité en élevage et santé animale ;
 - d'identifier et analyser les contraintes/difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des dispositifs de renforcement de capacité en élevage ;
 - de formuler des propositions d'amélioration de ces dispositifs de renforcement de capacité en élevage.

2.2. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Pour réaliser cette étude le consultant a proposé et fait valider une méthodologie de travail.

Cette méthodologie a distingué les 6 principales étapes suivantes :

Étape 1. Briefing et préparation de la mission

Il s'agit de l'étape de démarrage de l'étude à travers laquelle le consultant a présenté et a fait validé sa méthodologie par l'équipe du programme. A cette occasion le programme détaillé de l'étude, de même que les outils de collecte des données ont été présentés.

Étape 2. Revue documentaire

Pour bien mener l'étude le consultant à consulter la documentation en lien avec le Programme qui a été mis à sa disposition au niveau du CENAT de Maradi. Il

² En termes de : Homme, femme et différentes catégories sociales (peu vulnérables, moyennement vulnérables et extrêmement vulnérables)

s'agissait des documents initiaux du programme, les rapports périodiques d'activités, les rapports de supervision, les notes de capitalisation et toutes autres sources d'information qui ont aidé à mieux comprendre la stratégie d'intervention et les résultats obtenus par le programme.

Étape 3. Élaboration des outils de collecte de données

Comme nous sommes dans un cadre de l'évaluation des effets de transfert de technologies, les outils les plus appropriés sont ceux relatifs l'adoption de ces technologies, à leurs effets sur les productions (productivité, amélioration santé, reproduction, ...) ; à leur maîtrise par les ménages, ..

Ainsi, des questionnaires ont été conçus pour permettre :

- d'apprécier qualitativement l'adoption des technologies, les effets induits par cette adoption de technologies, de la qualité des prestations de service notamment l'encadrement technique, l'appui conseil, .. ;
- d'apprécier le croit du cheptel, le gain de poids (production de viande), les productions de lait ;
- d'apprécier l'augmentation des revenus des ménages bénéficiaires des DIPE.

Quatre (4) questionnaires ont été retenus et administrés aux groupes cibles :

- Questionnaire village (focus groupe) administré à tous les bénéficiaires de la DIPE ;
- Questionnaire individuel (producteur) administré à chaque bénéficiaire du village ;
- Questionnaire SVPP administré aux SVPP qui ont mis en œuvre les activités de DIPE ;
- Questionnaire Services Techniques d'élevage administré aux responsables du suivi et de la supervision des activités DIPE au niveau des DRE et DDE.

Étape 4. Échantillonnage

L'échantillonnage effectué dans le cadre de cette étude a reposé essentiellement sur l'ancienneté de la mise en place des DIPE. Ainsi, dans un premier temps nous avons identifiés les villages sevrés c'est à dire qui ne bénéficient plus d'encadrement des services qui ont mis en place la DIPE. Ce sont en général les DIPE installés entre 2016 et 2017.

Par rapport à la diversité des prestations des services apportées aux producteurs, à l'évidence elles comprennent les DIPE qui sont un ensemble d'activités d'encadrement, d'appui conseil et d'apprentissage à l'endroit des éleveurs et agro-éleveurs.

Ce premier niveau d'échantillonnage nous a permis de retenir de 30 villages de la région de Zinder, 20 villages de la région de Tahoua et 26 villages de Maradi soit un

total 76 villages répondant à ce critère d'ancienneté (ou de sevrage). Sur la base de ce nombre de villages et une moyenne de 30 bénéficiaires (+ou- 5) par village on estime la population bénéficiaire totale (N) à 2 280 bénéficiaires.

Ensuite, nous avons déterminé l'échantillon raisonnable (n) de cette population qui est 694 bénéficiaires qu'on a initialement voulu répartir hasardement (random) dans 23 villages de la zone d'intervention du projet. Cependant, pour des raisons pratiques et particulièrement le risque de ne pas trouver tous les apprenants de la DIPE dans le village échantillon, il a été décidé d'administrer le questionnaire à tous les apprenants de la DIPE des 23 villages présent au moment de l'enquête.

Étape 5. Organisation de l'enquête villageoise / Collecte des données

L'enquête au niveau des villages a été organisée de manière à couvrir les 23 villages suivant un calendrier établi par région. Une formation d'une matinée a été organisée à l'intention de des enquêteurs pour leur permettre de bien maîtriser les outils de collecte de données. Ensuite les équipes d'enquêteurs ont été déployées en raison d'un enquêteur par jour. Le consultant accompagné de l'ATN vétérinaire du ProDAF a effectué des missions de supervision des enquêteurs afin de s'assurer d'une bonne compréhension des outils et un bon déroulement de la collecte des données.

Régions	Nombre de villages couverts	Nombre de villages cibles	Nombre de bénéficiaires ciblés	Nombre de bénéficiaires enquêtés	Nombre H/J d'enquêteurs	Nombre H/J Superviseurs & Consultant
Zinder	30	9	274	147	12	4
Maradi	26	8	237	170	12	4
Tahoua	20	6	183	137	8	4
Total	76	23	694	454	32	12

Tableau 1. Échantillons-besoins en ressources humaines

Étape 6. Traitement des données collectées

Les données collectées ont été rassemblées par les URGP et transmis au Consultant. Une maquette de saisie de ces données a été confectionnée avec un tableur Excel. Les données ont ensuite été introduites dans cette maquette afin de ressortir les éléments d'appréciation de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des DIPE tant au niveau communautaire qu'au niveau individuel.

D'autres éléments ont été appréciés à travers les entretiens que le consultant a eu aussi bien au niveau de certains villages qu'avec les autres acteurs comme les SVPP, les cadres de l'Élevage et les membres des équipes URGP.

III. REPONSES AUX QUESTIONS POSÉES

3.1. PERTINENCE DES DIPE

La pertinence du DIPE se retrouve :

- i. d'une part, dans la définition du concept DIPE qui signifie « Démonstrations d'Initiatives Paysannes en matière d'Élevage » ou « Dispositif d'Innovations Paysannes en Élevage » qui constituent des champs écoles paysans agro-éleveurs (CEP-AE) de vulgarisation des innovations et d'amélioration des pratiques locales dans la conduite du petit élevage ;
- ii. d'autre part, dans la réponse qu'elle apporte aux contraintes de développement du 'petit élevage familiale' que les populations ont clairement identifiées lors des diagnostics réalisés avant l'installation de la DIPE au niveau des villages bénéficiaires.

Cette pertinence est aussi soutenue par l'adéquation du DIPE avec les orientations du pays exposées dans les stratégies nationales tant en matière d'élevage et productions animales qu'en matière d'encadrement et d'appui-conseil à apporter aux populations. Ainsi, on peut mentionner que l'approche DIPE s'inscrit :

- ✓ dans la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Durables (SAN/DAD) ou encore « Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (i3N) » ;
- ✓ dans la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035).

La relation entre l'amélioration des productions animales et le DIPE est suffisamment évidente pour justifier une beaucoup plus large couverture des villages par cette activité. Il s'agit en vérité d'un dispositif d'encadrement qui s'apparente beaucoup au mécanisme d'appui-conseil suivi un moment donné dans le cadre du Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture (PRSA).

3.2. EFFICACITÉ DE L'APPROCHE DIPE

Considérant que l'efficacité d'une action ou d'une activité se traduit par l'atteinte des objectifs qu'elle vise, pour répondre à cette question nous sommes intéressés d'une part à la qualité des formations et d'autre part aux résultats obtenus à travers la mise en place des DIPE dans les villages.

- i. **Par rapport à la qualité de la formation**, on retiendra, qu'à quelques exceptions près, les formateurs (animateurs des SVPP) ont les compétences qu'il faut pour animer les séances de formation pour l'essentiel des modules contenus dans le guide national de mise en place et d'animation des DIPE. Ils bénéficient d'une supervision des SVPP et d'un contrôle qualité des services

techniques de l'élevage. En somme, le mécanisme conçu pour la mise en place des DIPE, dans le cadre global du ProDAF est le principal garant de l'efficacité de cette activité. Ce mécanisme repose sur une relation tripartite entre le Projet, les SVPP et les Services Publics de l'Élevage. Des conventions signées d'une part entre les SVPP et les URGP et d'autre part entre ces dernières et les Directions Régionales de l'Élevage (DREL) clarifient les rôles et responsabilités de chaque partie prenante dans l'installation des DIPE.

- ii. **Par rapport aux résultats obtenus**, le plus évident et le plus fréquemment évoqué par les communautés est **l'acquisition de bonnes pratiques** dans le domaine de l'élevage. De l'avis aussi bien des apprenants que des formateurs la plupart des villages bénéficiaires (y compris ceux qui sont dans un rayon de 5 km du chef lieu de département) ignoraient les règles les plus élémentaires de conduite d'élevage de case, comme l'hygiène de l'habitat des animaux. Lors de nos entretiens avec les communautés villageoises, il était clairement ressorti qu'elles ont acquis de bonnes pratiques et les membres des DIPE maîtrisent bien les différentes technologies qui ont fait l'objet de formation. Les femmes en particulier nous ont expliqué avec aisance ces technologies y compris celles qui comportent plusieurs étapes comme la fabrication du Bloc Multi-Nutritionnelle Densifié (BMND).

Deux autres aspects non moins importants ont été l'objet de questionnement et d'analyse dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de l'activité DIPE. Il s'agit de l'assiduité et la capacité d'assimilation des apprenants d'un côté et la collaboration post-formation de ces derniers avec les services publics.

L'assiduité a été jaugée tant au niveau des communautés qu'avec les formateurs qui affirment qu'en général les membres des DIPE sont réguliers aux séances de formation qui sont hebdomadaires, même si il a été souvent notifié que les femmes sont les plus assidues et les jeunes moins attentionnés ou absentéistes.

« L'analyse des résultats de l'enquête montre que la participation des femmes en début et fin des DIPE est beaucoup plus élevée que celle des hommes avec une particularité des jeunes femmes qui participent plus que les femmes adultes. Il en est de même de la maîtrise des différentes thématiques enseignées »

Pour ce qui est du **suivi post-formation** aussi bien par les SVPP que par les services publics de l'élevage il n'est pas assuré dans beaucoup de cas en raison de manque de ressources pour effectuer ce suivi. Néanmoins, on a constaté une volonté très affichée au niveau de certains SVPP de continuer à entretenir des relations professionnelles avec les villageois qu'ils considèrent comme étant leurs clients.

L'installation des DIPE est certainement une importante activité d'appui-conseil dont l'efficacité ne souffre de doute. En effet, elle renforce les capacités des agro éleveurs et favorise la résilience de ces derniers face aux effets néfastes liés au changement climatique. Elle est basée sur l'utilisation de messages facilement

internalisés transmis à travers l'utilisation d'outils comme les pagi voltes qui ont l'avantage d'être des instruments pédagogiques qui facilitent la compréhension des thématiques dispensées mêmes pour des apprenants non lettrés.

3.2. EFFICIENCE DU DIPE

L'efficacité renvoie généralement aux dépenses effectuées pour exécuter une action ou une activité. Nous avons évalué cette efficacité d'une part à travers l'analyse des montants globaux injectés dans l'activité et d'autre part à travers les coûts de mise en place et de supervision au niveau des partenaires de prestation c'est à dire les SVPP et les services publiques.

Analyse des dépenses globales

La situation des montants injectés dans la mise en œuvre de l'AS6 du démarrage du programme au 15 Mai 2019 donne un total de :

- 221 446 816 FCFA à Maradi dont xx pour les DIPE qui a permis d'installer 58 sur 70 (cible) ;
- 116 854 923 F CFA à Tahoua dont 70 061 009 pour les DIPE qui a permis d'installer
- 284 248 779 FCFA à Zinder dont 69 325 356 pour l'installation de 45 DIPE

Sur la base de cette analyse on peut retenir que le coût moyen de l'installation d'un DIPE est de 1 600 000 F CFA.

Analyse des coûts d'encadrement

Les frais de prestations des SVPP sont essentiellement constitués de dépenses liés à leur déplacement de leur lieu de résidence aux sites de formation. La lecture des contrats de prestation révèle qu'il s'agit d'un strict minimum qui est de 3 000 F H/J pour les auxiliaires et 7 000 F H/j pour le SVPP. Ce sont les mêmes taux qui sont appliqués dans le cadre du contrat avec les DREL.

Les autres postes de dépenses sont la dotation de carburant indexée à la consommation et une faible contribution à l'entretien de la logistique qui appartient soit à l'État soit au SVPP.

En somme, le coût d'installation vu sous l'angle de la formation et de l'encadrement est certes raisonnable et permet de tirer une conclusion sur l'efficacité de cette activité. D'autre part, je dirais que la faiblesse du coût de l'activité qui a amélioré cette efficacité présente un revers de la médaille à travers un effet perceptible sur la pérennité et la durabilité des activités.

3.2. DURABILITÉ ET REPLICABILITÉ DU DIPE

La durabilité des actions DIPE est assurée notamment à travers :

- Son intégration (immersion) dans les structures publiques et privés du secteur d'élevage notamment les SVVP qui mettent en œuvre et les Services Publics de l'Élevage qui assurent le contrôle de qualité ;
- L'élaboration d'un guide national de mise en place des DIPE qui standardise le concept et le rend accessible à tous les formateurs ;
- L'existence des agents d'encadrement des SVPP dans la plupart des communes et le renforcement de leur mise en relation avec les agro-éleveurs (encadrement de proximité);
- L'utilisation de pagi volts qui sont d'accessibilité facile et à la portée de l'agro-éleveur ;
- La maîtrise des technologies ou modules enseignés par les apprenants et le recours au pagi volts qui sont des supports disponibles au niveau village ;
- La capacité de ces mêmes apprenants de vulgariser ces technologies et même dans certains cas d'effectuer des formations à d'autres producteurs (formation horizontale) ;
- L'impact des formations et de la vulgarisation des technologies sur les productions animales ;
- Le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) conduites soit par des groupements féminins soit par des structures créées par les membres des DIPE.

Mais ceci ne doit pas occulter les quelques difficultés rencontrées, notamment :

- L'inexistence de ressources (humaines et financières) indispensables à la poursuite de l'encadrement par les services de l'Élevage ;
- L'insuffisant engagement des services privés à se déployer pour véritablement apporté un encadrement de proximité, en absence de l'appui des projets ;
- Les producteurs formés ne sont également pas tous engagés à respecter les principes et les enseignements contenus dans les modules de formation ;

«Si l'efficacité et l'efficience de la mise en place des DIPE sont évidentes, la durabilité ne l'est pas autant, si la présence des encadreurs s'arrête, comme ce fut le cas pour certains projets comme le PRSSA, le recours aux technologies s'effrite d'année en année . Il est donc important de garantir les moyens d'un accompagnement minimal pour maintenir ce recours ».

Pour apprécier la durabilité du DIPE des questions ont été posées aux bénéficiaires. ainsi la question ci-dessous a été posée et à reçue les réponses présentés dans le tableau ci-après.

Question : *y a –t-il des difficultés pour la poursuite des activités après le sevrage ?*

Régions	Maradi		Tahoua		Zinder	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Nbre villages	3	2	2	3	1	4
%	60,00%	40,00%	33,33%	50,00%	11,11%	44,44%

Tableau 2. Réponses à la question de poursuite des activités DIPE après sevrage

IV. EFFETS, IMPACTS, CONTRAINTES ET SUGGESTIONS D'AMELIORATION DE LA MISE EN PLACE DES DIPE

4.1. EFFETS ET IMPACTS DE LA MISE EN PLACE DES DIPE

Effets Directs

L'apprentissage et l'acquisition de bonnes pratiques en matière de production animale sont reconnus par toutes les communautés rencontrées comme un effet immédiat car il est tout de suite exploité par le producteur sur sa propre exploitation familiale.

Un autre effet direct affirmé surtout par les femmes membres des DIPE est le revenu immédiat tiré de la vente des blocs multi-nutritionnels et pierres à lécher. Ces produits vendus à 50 F l'unité peuvent rapporter entre 5 000 F à 12 000 F aux bénéficiaires de la formation DIPE³.

Effets à terme

Les autres effets perceptibles à moyen terme sont ceux en lien avec l'amélioration des productions animales et conséquemment l'augmentation des revenus tirés de ces productions.

Les producteurs rencontrés ont à l'unanimité reconnu que le respect des règles élémentaires en matière de production (hygiène, alimentation complémente, ...) sont suffisants pour induire un accroissement de leurs troupeaux. Cet accroissement s'explique par la régularité des mises bas (2 fois par an pour les petits ruminants), les naissances gémellaires, une bonne production laitière favorable aussi bien à la croissance des petits qu'à la couverture des besoins en lait des populations.

Bien évidemment, amélioration de productions animales rime avec augmentation des revenus. Il s'agit de l'effet qui a le plus attiré notre attention aussi bien lors de nos entretiens que dans le cadre de l'enquête. L'augmentation de revenu a été mentionnée comme effet, même si dans le contexte villageois il ne nous a pas été facile d'évaluer avec précision cet effet.

³ Source : rapport de mission SVPP de Dakoro

A terme, si ces dispositifs d'innovations paysans se pérennisent et sont dupliqués cela nous conduira vers l'impact recherché qui est l'augmentation des revenus des exploitations familiales d'agro-éleveurs.

L'enquête menée auprès de 454 agro-éleveurs de 23 villages de la zone d'intervention du ProDAF a permis d'analyser d'un coté l'acquisition de nouvelles connaissances et aptitudes pratiques en matière d'élevage et de l'autre les effets du transfert de technologie sur les productions animales des agro-éleveurs.

Par rapport à l'acquisition de connaissances et de d'aptitudes pratiques les communautés ont à 100% répondu oui à la question.

Pour ce qui est de l'amélioration des productions animales et des revenus, les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

MARADI : 8 villages et 170 agro-éleveurs enquêtés

Questions	Amélioration production lait		Augmentation du Troupeau		Augmentation de revenus		Quelle proposition		
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	Double	Triple	Plus
Nbre villages	8	0	7	nd	8	0	3		
0% réponses	100,00%	0,00%	87,50%	0,00%	100,00%	0,00%	37,50%	0,00%	0,00%
Nbre producteurs	167	0	169	0	163	1	91	36	19
% réponses	98,24%	0,00%	99,41%	0,00%	95,88%	0,59%	53,53%	21,18%	11,18%

TAHOUA : 6 villages et 137 agro-éleveurs enquêtés

Questions	Amélioration production lait		Augmentation du Troupeau		Augmentation de revenus		Quelle proposition		
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	Double	Triple	Plus
Nbre villages	5	1	5	1	5	0	0	3	0
0% réponses	83,33%	0,00%	83,33%	0,00%	83,33%	0,00%	00,0%	83,33%	0,00%
Nbre producteurs	136	0	136	0	135	1	42	50	16
% réponses	99,27%	0,0%	99,27%		98,54%	0,73%	30,66%	36,50%	11,68%

ZINDER : 9 villages et 147 agro-éleveurs enquêtés

Questions	Amélioration production lait		Augmentation du Troupeau		Augmentation de revenus		Quelle proposition		
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	Double	Triple	Plus
Nbre villages	5	1	5	1	5	0	3	0	0
0% réponses	83,33%	0,00%	83,33%	0,00%	83,33%	0,00%	83,33%	0,00%	0,00%
Nbre producteurs	145	0	147	0	144	0	116	22	9
% réponses	99,0%	0,0%	100,0%	0,0%	98,00%	0,00%	78,91%	14,97%	6,12%

Tableau 3. Résultats des enquêtes par rapport aux effets de la DIPE dans les 3 régions

On peut noter sur ces tableaux, une étroite relation entre les résultats (% de réponses) obtenus en focus groupe de l'ensemble des apprenants et ceux obtenus en prenant en compte les réponses individuelles des producteurs formés. Les

quelques cas de différence se retrouvent au niveau de l'appréciation de l'augmentation des revenus qui reste difficile à apprécier par les producteurs.

4.2. DIFFICULTÉS ET CONTRAINTES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES DIPE

Les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en place de la DIPE sont pour l'essentiel :

- Le Faible niveau d'instruction des agro-éleveurs ne leur permettant de tout assimiler, les rapports consultés font état de 70 % de taux d'assimilation parmi les apprenants ;
- L'insuffisance de la capacité technique et pédagogique des Auxiliaires d'Élevage (AE) qui limite l'assimilation des apprenants et la vulgarisation de certaines technologies ;
- Le Retard dans le démarrage des activités de mise en place DIPE, en lien avec le retard dans la mise à disposition du financement par le Projet ; en général les fonds ne sont disponibles qu'en Mars-Avril et les formations sont organisées en Mai-Juin, juste en début de la période des travaux champêtre.
- Le faible financement de l'activité par rapport aux tâches à exécuter ; à titre d'exemple en 2016, 1 388 710 FCFA ont été mis à la disposition du SVPP de Dakoro pour l'encadrement de 15 DIPE (9 anciens et 6 nouveaux) soit environ 93 000 F par DIPE.

V. AUTRES ASPECTS DU PETIT ELEVAGE

Au-delà des DIPE, l'Activité Structurante N°6 intitulée « Amélioration du petit élevage et de l'aviculture (AS6) » a prévu et mis en œuvre d'autres activités comme (i) l'installation de SVPP et leurs réseaux d'AE, (ii) la mise en place de kits ménages composés de petits ruminants et/ou de volailles et (iii) le contrôle de la Maladie de Newcastle à travers des campagnes de vaccination..

Ces activités sont intimement liées à la DIPE et dans le cadre de cette étude nous leur avons porté une attention limitée à des appréciations basées sur la documentation disponible et des entretiens avec les bénéficiaires et les services publics et privés de l'élevage.

5.1. L'INSTALLATION DES SVPP

Le SVPP, dans sa conception, est un modèle inclusif qui vise à donner, à des vétérinaires installés en privés dans des départements, des prestations qu'ils

assurent, à travers un réseau de para-professionnels : les Agents Communautaires de Santé Animale (ACSA), les Auxiliaires d'Élevage (AE) et Animatrices Villageoises en Aviculture et Petit Ruminants (AVAPR). Il est ainsi un système de santé animale de proximité, privé, communautaire, accessible à tous, régulier, de qualité et économiquement rentable.

Le Document de Conception du Programme (DCP) du ProDAF, a prévu la mise en place de 5 SVPP dans les régions de Maradi et Zinder à travers un partenariat avec l'ONG Vétérinaire Sans Frontière (VSF). Une convention a été signée avec l'ONG et au moment de cette étude, 3 SVPP ont été mis en place disposent chacun de 30 Auxiliaires d'Élevage qui ont bénéficié de formations dans le domaine des prestations des services vétérinaires qu'ils doivent menées.

Si l'installation de ces 3 SVPP a permis d'améliorer la couverture de la zone d'intervention du ProDAF en encadrement de proximité, il faut reconnaître que la cible initiale de 5 n'est pas atteinte et cela va empiéter sur la durabilité des autres activités de petit élevage.

Sur tout un autre plan, nous nous sommes intéressés à un aspect qui peut affecter les résultats escomptés ; il s'agit de la qualité des relations entre les services publics et les SVPP d'un coté et entre ces derniers et les URGP. D'une manière générale cette collaboration tripartite est satisfaisante et a permis ainsi à chaque partie de jouer pleinement son rôle dans le succès des activités. Des entretiens et des enquêtes menées on a tout de même retenu que quelques incompréhensions ont parfois émaillées ce partenariat sans réellement affecter l'exécution des prestations, sauf le cas du SVPP de Guidan-Roundji pour qui le contrat a été suspendu.

Aussi, à l'issue de ces entretiens, on peut retenir les éléments d'attention particulière suivants pour améliorer cette collaboration :

- La libération des financements, à temps, et en même temps aussi bien pour les Services privés que pour les services publics qui doivent assurer le contrôle des activités des premiers ;
- La transmission, à temps, des rapports périodiques d'activités des SVPP aussi bien pour les UGRP que pour les Directions Régionales de l'Élevage (DREL) ;
- Une présence plus rapprochée des SVPP sur le terrain afin d'apporter un appui à la hauteur de la prestation pour leurs AE.

Les relations entre les communautés et les services publics et privés d'élevage ont également été analysées à travers le questionnaire d'enquête. Les communautés villageoises enquêtées ont déclarés être satisfaites des prestations desdits services (taux de satisfaction d'environ 66%)

5.2. LA MISE EN PLACE DES KITS MÉNAGES

La mise en place de kits petits ruminants ou kits volailles est une activité très appréciée des populations, particulièrement les femmes qui la considère comme étant l'activité à effets directs immédiats sur les bénéficiaires.

Il faut rappeler que cette activité appeler en fonction des objectifs visés reconstitution du cheptel ou recapitalisation est reconnue pour être une action de résilience après les sécheresses et un moyen efficace de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Elle consiste, en général, à octroyer un troupeau minimum (ovins, caprins, volailles) à des ménages vulnérables qui pourront ainsi profiter du cycle court de ces espèces pour créer des revenus substantiels générés par la croissance numérique de ce troupeau.

Le Document conceptuel du ProDAF a prévu l'octroi de petits ruminants et de volailles aux ménages vulnérables sans préciser les modalités pratiques de conduite des opérations, comme les périodes propices, la taille du troupeau minimal, le choix des espèces et races animales et les questions de quarantaine.

La mise en œuvre devrait s'appuyer sur les leçons tirées des projets antérieurs (PPILDA, PUSADER, PASADEM) qui ont toutes menées la même activité sans grand succès en raison de la faiblesse du professionnalisme dans la conduite des opérations. En effet, les évaluations de ces opérations dans le cadre de ces projets fait ressortir d'importantes mortalités et des taux de croix qui témoignent d'un mauvais encadrement avant et après l'octroi des animaux.

Les entretiens et les enquêtes menées dans le cadre de cette étude tant au niveau des villages qu'au niveau des services d'encadrement (SVPP et SP) montrent qu'il y a une amélioration dans la conduite des opérations qui a permis de réduire les mortalités qui restent tout de même élevées. Il y a encore des efforts à faire sur toute la chaîne depuis le ciblage des bénéficiaires jusqu'à l'octroi des troupeaux en passant par l'acquisition des animaux sur le marché qui reste le maillon faible de la chaîne.

Les principales contraintes évoquées pour justifier les échecs dans la conduite de ces opérations de recapitalisations sont :

- L'absence d'un protocole appropriée pour l'exécution des opérations ;
- L'insuffisante implication des services d'élevage (publics comme privés) dans l'acquisition des animaux ;
- Le non respect de mise en quarantaine des animaux avant la distribution ;
- Le suivi sanitaire irrégulier et insuffisant des animaux après la mise en place ;

A ces contraintes qui concernent les 3 régions, il faut ajouter que les URGP de Maradi et Tahoua ne semblent plus disposer de prévisions budgétaires pour continuer cette opération.

D'autres préoccupations, non moins importantes, ont fait l'objet de discussions lors de mes entretiens avec les techniciens de l'élevage. Il s'agit : (i) de la question du

troupeau initial minimal à octroyer à un bénéficiaire et (ii) du ciblage des bénéficiaires en lien avec le choix résilience (humanitaire) versus développement des productions animales.

- I. Par rapport à la question du troupeau initial, des études ont depuis longtemps qu'il est impossible d'atteindre les objectifs avec moins d'un UBT⁴ (6 petits ruminants) par ménage d'agro éleveurs démunis. Octroyé 2 petits ruminants à un ménage vulnérable l'amène à mettre sur le marché au moins un sur le marché pour couvrir ses besoins alimentaires dès la première période de soudure et le second s'il y a pas eu de naissance à la seconde période. Si à cela il faut ajouter l'option de géniteurs collectifs (1 bouc pour plusieurs bénéficiaires) on crée non seulement un problème de gestion de ces géniteurs et en plus une baisse de prolificité qui va découler de l'insuffisance de mâles.
- II. Pour ce qui est de la question de ciblage, le constat est que le choix des bénéficiaires n'a pas été fait suivant les mêmes critères d'une région à une autre ou d'un village à un autre. Sur certains sites le choix a porté sur les ménages ou femmes vulnérables alors que sur d'autres il a été porté sur les apprenants de la DIPE. À l'évidence on met en opposition des objectifs humanitaires de résilience (vulnérabilité) et la volonté d'accroître les productions animales (développement) en mettant à la disposition de para-professionnels (apprenants) un capital bétail qu'il faut valoriser. Il va s'en dire que le ProDAF a un choix à faire, un choix qui cadre avec son objectif de promotion de l'Agriculture Familiale.

En terme de résultats, force est de reconnaître que la mise en place de kits est une activité très prisée et qui donne vie à toutes les autres activités de 'petit élevage' que mène le Projet. Dans les villages visités qui n'ont pas encore bénéficié de cette opération, les communautés n'ont pas hésités à nous dire qu'ils attendent impatiemment cette opération.

Au total, 2 793 ménages ont bénéficié de kits caprins avec 893 à Zinder, 800 à Maradi, 680 à Tahoua.

Les images ci-dessous traduisent la joie des communautés (en particulier les femmes) au moment de l'octroi des animaux.

⁴ source : A. Saidou. Analyse du profil de l'élevage et des activités de 'petit d'élevage' du PPILDA dans le cadre d'une proposition d'actions pour le PUSA/DR

Par rapport à la mise en place des kits caprins

Les 1 368 femmes membres des DIPE ont bénéficié des kits caprins . Au total 2736 chèvres rousses et 273 boucs ont été distribués

Femmes bénéficiaires des kits caprins dans le village de Toudoun Idi (PDE de Doungou)



Par rapport aux kits volailles :

En plus des kits caprins, 603 femmes ont aussi bénéficié de kits volaille . Au total 2412 poules locales et 603 coqs de race ont été octroyés et des poulaillers locaux leur ont été confectionnés

Distribution des kits volailles à Airayé (PDE de Doungou)



Source : rapports d'activités URGP de Zinder

Fig. 1. Octroi de kits par l'URGP de Zinder

Le résultat de l'enquête menée au niveau des villages ressortent également la satisfaction des bénéficiaires (plus de 80% des bénéficiaires qualifient l'opération de bon et environ 30% ont indiqué qu'il y a eu des mortalités.

Le non respect des prises de mise en quarantaine et l'absence de suivi sanitaire rapproché ont été mentionnés comme étant la principale cause des mortalités.

La recommandation spécifique à cette activité est la conduite d'ingénierie sociale avant l'octroi des animaux afin d'amener les communautés bénéficiaires à se sentir plus impliquer et plus responsable par rapport à l'entretien des animaux.

5.3. LE CONTRÔLE DE LA MALADIE DE NEWCASTLE

La maladie de Newcastle est reconnue pour être un fléau pour l'élevage villageois en raison de la fréquence des foyers qui déciment en général tout le troupeau du village. Le ProDAF bien averti des contraintes qui se posent aux petits producteurs ruraux a prévu l'organisation de campagnes annuelles de vaccination dans les 3 régions d'intervention.

Ces campagnes ont été menées par les SVPP et ont permis de vacciner et déparasiter 73 614 sujets dans les régions (20 902 à Zinder, 15 384 à Maradi et 37 328 à Tahoua). Les résultats de ces campagnes comme pour toute prophylaxie bien menée se traduisent par une baisse considérable de la prévalence de cette maladie dans les zones concernées.

5.4. LA MISE EN PLACE DE BROYEURS

La nécessité de mettre en place des broyeurs, initialement non programmée, est survenue pour faire face à la volonté des agro éleveurs de valoriser les sous-produits agricoles grossiers (tiges et fourrages grossiers) et accroître ainsi la disponibilité alimentaire des animaux. Suite à ce choix bien justifié les URGP ont installés et réparés plusieurs broyeurs. Ainsi, Maradi a en 2018 acquis 4 nouveaux broyeurs et réparés 20 broyeurs en panne ; Zinder à installer 23 broyeurs au niveau des DIPE.

Des formations ont été données au niveau des villages bénéficiaires, ce qui a permis de créer des compétences locales pour l'utilisation et l'entretien des broyeurs.

5.5. GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LES ACTIVITÉS DE 'PETIT ÉLEVAGE' DU PRODAF

Le DCP a de façon explicite insister sur les questions de genre et d'inclusions sociale et conséquemment toute une sous composante a été consacrée à cet aspect, il s'agit de la l'AS8 '**Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle**'. A coté de cette sous composante, nous avons l'AS6 '**amélioration du petit élevage et de l'aviculture**' qui contribue énormément au leadership féminin et à l'intégration des jeunes dans le circuit des productions animales.

Le 'petit élevage' a de tout le temps été considéré comme l'apanage des femmes et dans une moindre mesure des jeunes. La mise en œuvre des DIPE, des kits ménages et des broyeurs, de même que la vaccination contre la Newcastle dans le cadre de ce programme ont montré l'engouement de ce groupe dans la conduite de ces activités.

Les femmes en particulier sont au devant de toutes ces activités tant en nombre qu'en régularité, assiduité et capacité d'assimilation des modules du DIPE. Elles ont été les bénéficiaires privilégiés des opérations d'octroi de kits ménages et les entretiens, comme l'enquête villageois ont permis de constater qu'elles sont les premières à accueillir la mission et les plus disponibles pour répondre aux questions des enquêteurs. De même, elles se sont vite approprié de certaines activités du DIPE, comme la fabrication de BMND, pour créer soit des groupements féminins ou des GIE.

VI. RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION PAR RAPPORT A LA MISE EN PLACE DU DIPE

L'installation des DIPE a permis d'améliorer les productions animales de milliers de paysans agro-éleveurs formés par les SVPP, avec un taux d'assimilation avoisinant

70%. Cependant, la conduite de cette activité n'est pas encore parfaite et les résultats obtenus peuvent être améliorés. C'est pour rechercher cette amélioration que les suggestions suivantes sont faites.

1. La libération à temps du financement des DIPE par le projet pour permettre la conduite de l'activité au cours des périodes de grande disponibilité des paysans (période morte) ;
2. Le renforcement des capacités des SVPP tant sur le plan de la maîtrise des modules de formation que sur le plan des techniques de pédagogie villageoise et de vulgarisation en milieu rural ;
3. Élargir la couverture de toutes les régions de la zone d'intervention du ProDAF en compétences autochtones comme les Auxiliaires d'Élevage (AE) et les Animatrices Villageoises Avicole et de Petits Ruminants (AVA/PR) ;
4. L'autonomisation financière des SVPP afin de leur permettre d'assurer les mêmes types de prestation de services à la demande des producteurs, sans appui financier d'un projet (exemple des initiatives du SVPP de Madaoua) ;
5. Le renforcement des capacités des services publics de l'élevage pour qu'ils puissent assurer efficacement leur rôle régalien de contrôle de qualité des prestations privés ;
6. Accompagner l'installation des DIPE par des actions de sensibilisation qui peuvent être menées aussi bien par les services publics de l'élevage que par les communes ;
7. Intégrer pleinement, le moment venu, les DIPE dans le dispositif du Système National du Conseil Agricole (SNCA) et sa prise en compte dans les activités de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA).
8. Encourager la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de Groupements d'Intérêt Économique (GIE) autour des activités du DIPE.
9. Organiser périodiquement des rencontres entre toutes les structures et acteurs impliquées dans la mise en place des DIPE pour échanger sur l'activité, harmoniser et capitaliser la démarche, identifier de bonnes pratiques et tirer des leçons apprises.

VII. CONCLUSIONS ET LEÇONS APPRISSES

7.1. CONCLUSIONS

La mise en œuvre de l'activité de l'amélioration du petit élevage et de l'aviculture (AS6) dans les régions de Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa, a permis la mise en place de 127 DIPE dont 41 consolidations, et d'atteindre 4 226 bénéficiaires pour une cible de 6300 soit un taux de réalisation de 67%. L'exercice menée dans le cadre de cette étude est d'analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la

durabilité de l'installation de ces DIPE. En résumé, pour toutes ces questions on peut retenir ce qui suit.

Pertinence du DIPE

Cette pertinence est portée par les solutions qu'il apporte aux principales contraintes de développement des productions animales notamment la disponibilité alimentaire et la santé animale.

Efficacité du DIPE

Comme activité d'encadrement ou d'appui-conseil des agro-éleveurs, le DIPE retrouve son efficacité dans sa simplicité, la qualité et la proximité de la formation (SVPP-AE), le recours à des outils simples comme le guide méthodologique d'installation des DIPE et les pagi volts.

Efficiéce du DIPE

La mise en œuvre du DIPE est assurée par les SVPP et le contrôle de qualité est assuré par les services publics de l'élevage. Il s'agit d'une mise en œuvre par des services endogènes avec très peu d'exigence sur le plan appui financier. Le coût moyen de la mise en place d'une DIPE d'une trentaine d'apprenants a été estimé entre 900 000 F CFA et 1 500 000 F CFA, ce qui est insignifiant comparé à la valeur de la prestation et des acquis.

Durabilité du DIPE

Elle est garantie par l'encrage de l'activité dans des services publics et privés permanents dont l'existence n'a rien avoir avec la vie du Projet. Cependant, il faut noter que l'absence ou la réduction des ressources financières pour ces services peut réduire leur présence sur le terrain et conséquemment l'encadrement des producteurs.

A coté de cette analyse qualitative, une analyse quantitative a été menée auprès de tous les acteurs (communautés, bénéficiaires, formateurs, équipes du projet) à travers d'entretiens et d'enquêtes et ont permis une plus précise appréciation du DIPE et les activités connexes. Les résultats de cette enquête a été quelque fois évoqué dans ce rapport mais les détails sont présentés dans les annexes du document.

Au delà de cet exercice qui est notre mandat contractuel, nous sommes intéressés à toutes les activités de la sous composante '**petit élevage**' du programme. Il s'agit de :

- L'installation de SVPP et des réseaux d'Auxiliaires d'Élevage qui a permis d'installer 3 SVPP pour une prévision initiale de 6 selon le DCP ;

- La mise en place en des kits caprins et kits volailles dans les zones d'intervention du programme avec des résultats très mitigés en absence d'un protocole consensuelle d'exécution de l'activité ;
- L'exécution de campagnes de vaccination contre la maladie de Newcastle qui beaucoup contribuer à réduire la prévalence de cette maladie dans toute la zone d'intervention du Programme.

7.2. LEÇONS APPRISES

En termes de leçons apprises ont peut retenir :

- La mise en place des DIPE est une bonne initiative d'encadrement qui renforce les capacités des agro éleveurs en matière de productions animales ;
- Elle favorise la résilience des agro-éleveurs en renforçant leur aptitude à faire aux effets néfastes liés au changement climatique ;
- Elle fait recours à des messages facilement internalisés par l'utilisation des outils pédagogiques simples comme les pagi voltes et qui peuvent être valorisés même en absence des formateurs;
- Les DIPE favorisent, particulièrement au niveau des femmes, la création de nouvelles organisations villageoises comme les groupements féminins structurées au niveau d'une Activité Génératrice de Revenu (AGR) ;
- Les DIPE créent un cadre de partenariat multi acteurs (Service de l'Élevage, SVPP, ProDAF et agro éleveurs) et donc consolident les rapports entre les différents acteurs ;
- Le choix des périodes d'exécution des activités (DIPE, Kits, ..) est très déterminant dans sa réussite ;
- Le ciblage des bénéficiaires est aussi un facteur à prendre en compte dans la mise en œuvre de certaines activités en particulier l'octroi des kits ménages (faire la différence entre l'humanitaire et le développement) ;
- La conception puis la conduite d'une ingénierie sociale appropriée pour la mise en œuvre de certaines activités s'avère nécessaire pour améliorer l'implication des communications et réduire les pertes d'animaux (exemple des géniteurs villageois) ;
- La conception d'un protocole ou une fiche technique pour chaque activité, à l'image du guide national d'installation des DIPE peut permettre de réduire les erreurs ou mauvais résultats.

ANNEXES

ANNEXE 1. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE

ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE (4)

ANNEXE 3. RÉSULTATS D'ENQUÊTE PAR RÉGION (3 FICHIERS EXCEL)

ANNEXE 4. TDR DE L'ÉTUDE
